

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 modifiant le Code du travail relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à l'arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, à la norme NF 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	A L'ABRI DES MURS
CP - Ville :	53500 ERNEE
Référence client :	_0030800002_
Date du repérage :	23/03/2017
Désignation :	Bâtiment composé de 1 cage et de 1 étage



Présence d'amiante

Non

Présence de pièce(s) non visitée(s)

Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité et doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou réaliser les travaux.



Sommaire

Rapport	Annexes
- Renseignements administratifs A - Désignation de l'immeuble B - Propriétaire / Donneur d'ordre C - Opérateur de repérage D - Personne autorisant l'émission du rapport E - Pièces visitées - Etude Préalable F - Descriptif des travaux envisagés G - Périmètre du bâtiment concerné H - Objectif de la mission I - Document(s) mis à disposition J - Périmètre et programme de repérage K - Motifs de réduction ou d'augmentation du nombre de prélèvements L - Adjonction(s) ou exclusion(s) M - Conditions existantes Conditions de repérage N - Modalités de repérage O - Moyens d'investigation Conclusions P - Conclusion(s) du présent rapport de repérage Q - Réserves / Commentaires R - Locaux ou partie de locaux non visités Grille de résultats du repérage	Annexe : Mesurage des zones amiantées Annexe : Plans Annexe : Reportage photographique Annexe : Prélèvements et analyses

Renseignements administratifs

A	Designation de l'immeuble	B	Propriétaire / Donneur d'ordre
Adresse :	A L'ABRI DES MURS 53500 ERNEE	<u>Propriétaire</u> : O.P.H. MAYENNE HABITAT	<u>Donneur d'ordre</u> : O.P.H. MAYENNE HABITAT
Référence client :	_0030800002_	<u>Adresse</u> : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9	<u>Adresse</u> : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9
Désignation :	Bâtiment composé de 1 cage et de 1 étage		
Date de construction :			

C	Opérateur de repérage	D	Personne autorisant l'émission du rapport conformément à la norme NF 46-020
Compagnie & Siret : Nom : Accompagnateur : Date de repérage :	AC Environnement (N° 441355914) PALLUEL Matthieu D.JOUSSELIN (0 800 400 100) 23/03/2017	Nom : MORA Denis Date du rapport : 02/04/2017 A Riorges, le 02/04/2017	
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia Bat G rue de la Terre Numéro attestation : CPDI 3879 V2 Délivré le : 28/04/2016 		Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)	

E	Pièces visitées	
Liste des locaux visités :		
Toiture - Vol 1 (Toiture) Façade 1 - Vol 3 (Façade 1) Façade 3 - Vol 5 (Façade 3)		Toiture - Vol 2 (Masse) Façade 2 - Vol 4 (Façade 2)

Etude préalable

F Descriptif des travaux envisagés

Repérage exhaustif de l'ensemble des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans les parties communes du bâtiment.

G Périmètre du bâtiment concerné

Ensemble des parties communes du bâtiment.

H Objectif de la mission

Ce repérage a pour objectif d'identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble sur lequel des travaux sont programmés.

I Document(s) mis à disposition

Aucun

J Périmètre et programme de repérage de l'opérateur

Conformément au programme des travaux défini par le donneur d'ordre, nous avons vérifié l'ensemble des composants et matériaux des catégories suivantes conformément à l'annexe A1 de la norme NF 46-020:

Categorie	Plan	Volume	Localisation
Toiture et étanchéité	Toiture	Vol 1 (Toiture)	
Voies et réseaux divers	Toiture	Vol 2 (Masse)	
Façades	Façade 1	Vol 3 (Façade 1)	
Parois verticales intérieures et enduits	Façade 1	Vol 3 (Façade 1)	
Façades	Façade 2	Vol 4 (Façade 2)	
Parois verticales intérieures et enduits	Façade 2	Vol 4 (Façade 2)	
Façades	Façade 3	Vol 5 (Façade 3)	
Parois verticales intérieures et enduits	Façade 3	Vol 5 (Façade 3)	

K Motif(s) ayant pu conduire à réduire ou augmenter le nombre de prélèvements tel qu'indiqué en Annexe A de la norme NF 46-020 pour chacun des matériaux et produits repérés.

Aucun(s)

L Adjonction(s) ou exclusion(s) par rapport à la norme NF 46-020

Aucune(s)

M Conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses.

Aucunes

Conditions de repérage

N Modalités de repérage

Dans un premier temps, l'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits qui correspondent aux composants ou parties de composants listés en annexe 1 du présent arrêté et qui sont susceptibles de contenir de l'amiante. S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante, il les repère également.

L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers. Par exemple, il convient de procéder aux investigations suivantes :

- les pléniums doivent être inspectés ;
- les gaines techniques doivent être contrôlées ;
- les cloisons démontables doivent être examinées (têtes, pieds et joints de la cloison, réservations) ;
- les éléments de façade, gaines maçonnées, joints de cloisons devront être sondés ou démontés s'il y a présomption de présence de matériaux contenant de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que la démolition / les travaux ne commence(nt), l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes de la démolition/les travaux.

Il examine de façon exhaustive tous les locaux qui composent le bâtiment. La définition de zones présentant des similitudes d'ouvrage permet d'optimiser les investigations à conduire en réduisant le nombre de prélèvements qui sont transmis pour analyse.

Dans un second temps, et pour chacun des ouvrages ou composants repérés, en fonction des informations dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence d'amiante. En cas de doute, il détermine les prélèvements et analyses de matériaux nécessaires pour conclure.

Conformément aux prescriptions des articles L.1334-7, R 1334-14, R 1334-27 et R 1334-29 du code de la santé publique, à la norme AFNOR NF X46-020, les analyses des échantillons de ces produits et matériaux sont réalisées par un organisme accrédité.

L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés : ces échantillons sont repérés de manière que les ouvrages dans lesquels ils ont été prélevés puissent être identifiés.

O Moyens d'investigation

- Contrôler au niveau des blocs prises pour examiner la composition des cloisons
 - Dépose des éléments de finition (plinthes, couvre-joints, etc) des cloisons démontables pour examiner les têtes, pieds et joints de ces cloisons
- Déterminer les sondages destructifs ou les démontages particuliers permettant d'accéder aux matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (élément de façade, gaine maçonnée, joint de cloisons, etc). Dans le cas où le risque de découverte de matériaux et produits friables contenant de l'amiante est probable, les moyens de prévention adéquats devront être mis en oeuvre.
- classement des matériaux et produits selon leurs caractéristiques
 - prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque les connaissances de l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence effective d'amiante dans des matériaux et produits susceptibles d'en contenir.
 - Identification de l'état de conservation ou de dégradation des matériaux et produits contenant de l'amiante.
 - La liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante à vérifier dans le cadre du diagnostic avant travaux est définie dans l'annexe A de la norme AFNOR 46-020

Conclusions

P Conclusion du présent rapport de repérage

Dans le cadre de notre mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Q Réserves / Commentaires

Commentaire n°1 : Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles.

Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction.

Réserves sur :

Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage.

Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas effectués.

Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond.

Les matériaux présents sous le bardage bois présent en façade.

Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux.

Les éléments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour être exhaustif.

Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...)

Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements spécifiques à la demande du client :

- Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

R Locaux ou partie de locaux non visités

Localisation / Désignation	Justification	Remarque
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Note : En présence de locaux ou partie de locaux non visités, des investigations complémentaires devront être menées afin d'accéder à ces locaux, pour finaliser ce repérage.

Sommaire des grilles de résultat de repérage

- Toiture et étanchéité

- Façades

- Parois verticales intérieures et enduits

- Voies et réseaux divers

Grille de résultats du repérage des MPCA pour la catégorie : Façades

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Descriptif de l'action menée				Laboratoire			Conclusion
				Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	
Façade 1	Vol 3 (Façade 1)	Murs	Enduit ciment	S3	Scellement pierres						Négatif sur document Prélèvement N°30 du rapport AC-ENVIRONNEMENT N° 002LQ000971
Façade 2	Vol 4 (Façade 2)	Murs	Enduits projetés	S4	Scellement pierres						Négatif sur document Prélèvement N°31 du rapport AC-ENVIRONNEMENT N° 002LQ000971
Façade 3	Vol 5 (Façade 3)	Murs	Enduits projetés	S4	Scellement pierres						Négatif sur document Prélèvement N°31 du rapport AC-ENVIRONNEMENT N° 002LQ000971

Grille de résultats du repérage des MPCA pour la catégorie : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Descriptif de l'action menée				Laboratoire			Conclusion
				Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	
Façade 3	Vol 5 (Façade 3)	Menuiseries	Reprise d'étanchéité	S5							Négatif sur document Prélèvement N°32 du rapport AC-ENVIRONNEMENT N° 002LQ000971



Grille de résultats du repérage des MPCA pour la catégorie : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Descriptif de l'action menée				Laboratoire			Conclusion
				Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	
Façade 1	Vol 3 (Façade 1)	Menuiseries	Reprise d'étanchéité	S5							Négatif sur document Prélèvement N°32 du rapport AC-ENVIRONNEMENT N° 002LQ000971
Façade 2	Vol 4 (Façade 2)	Menuiseries	Reprise d'étanchéité	S5							Négatif sur document Prélèvement N°32 du rapport AC-ENVIRONNEMENT N° 002LQ000971

Grille de résultats du repérage des MPCA pour la catégorie : Toiture et étanchéité

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Descriptif de l'action menée				Laboratoire			Conclusion
				Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	
Toiture	Vol 1 (Toiture)	Ardoises	Ardoises naturelles	S2							Materiau ne contenant pas d'amiante par nature

Grille de résultats du repérage des MPCA pour la catégorie : Voies et réseaux divers

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Descriptif de l'action menée				Laboratoire			Conclusion
				Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	
Toiture	Vol 2 (Masse)	Revêtement routier	Bitume couche et sous-couche	S1							Négatif sur document Prélèvement N°21 du rapport AC-ENVIRONNEMENT N° 002HD000844



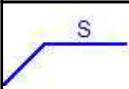
ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

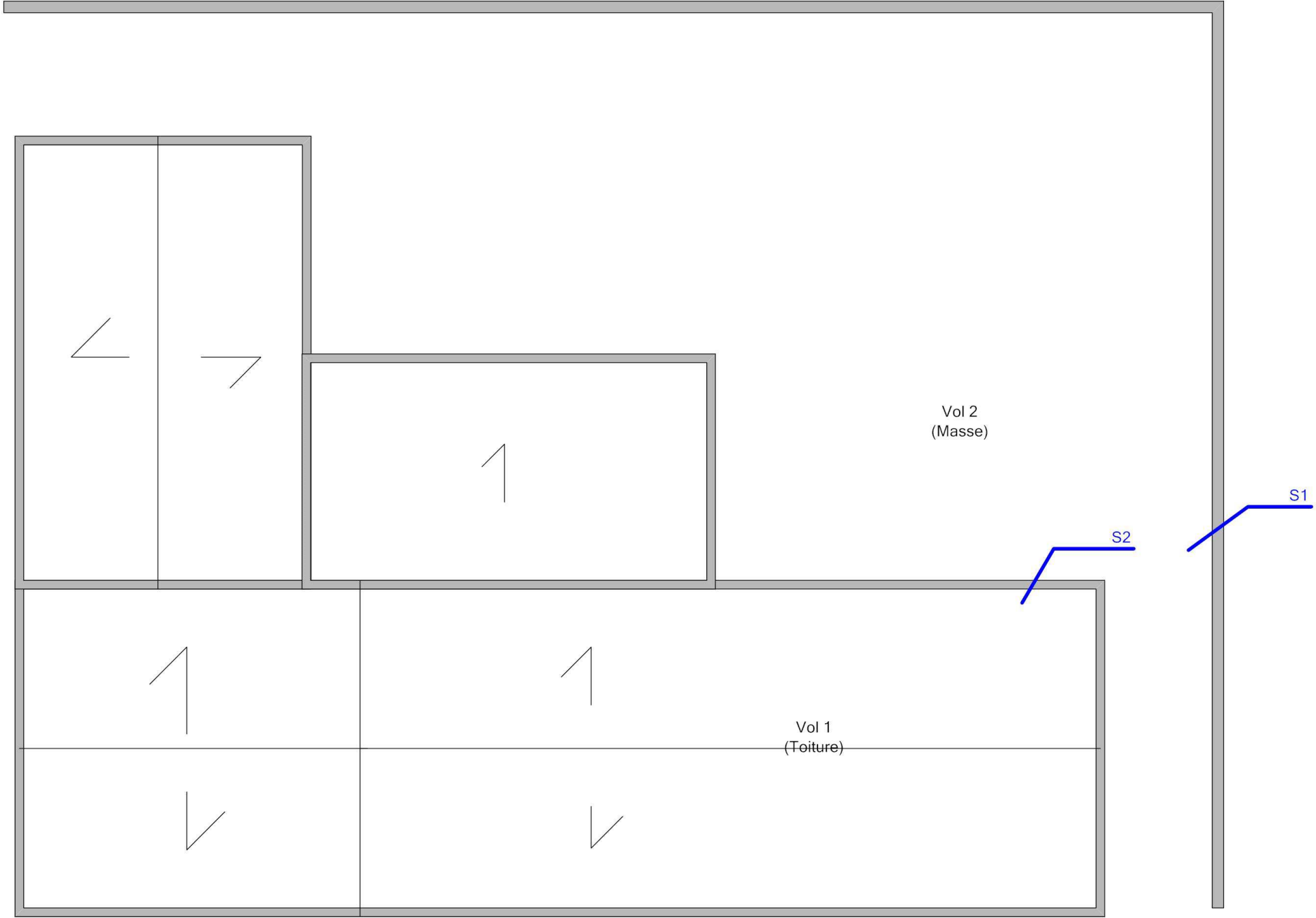
Ref.	Plans	Titre du plan
	Toiture	Toiture - Plan de repérage - Actions menées
	Façade 1	Façade 1 - Plan de repérage - Actions menées
	Façade 2	Façade 2 - Plan de repérage - Actions menées
	Façade 3	Façade 3 - Plan de repérage - Actions menées

TOITURE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LQ000972

Légende

 S Localisation d'un sondage négatif



Adresse du bien

A LABRI DES MURS
53500 ERNEE

Désignation

Bâtiment composé de 1 cage et de 1 étage

Date intervention

23/03/2017

Technicien intervenant

PALLUEL Matthieu

FAÇADE 1 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LO000972

Vol 3
(Façade 1)



S3

Légende

 Springer

Localisation du sondage négatif

[illegible]

Adresse du bien

A LABRI DES MURS
53500 ERNEE

Désignation

Bâtiment composé de 1 cage et de 1 étage

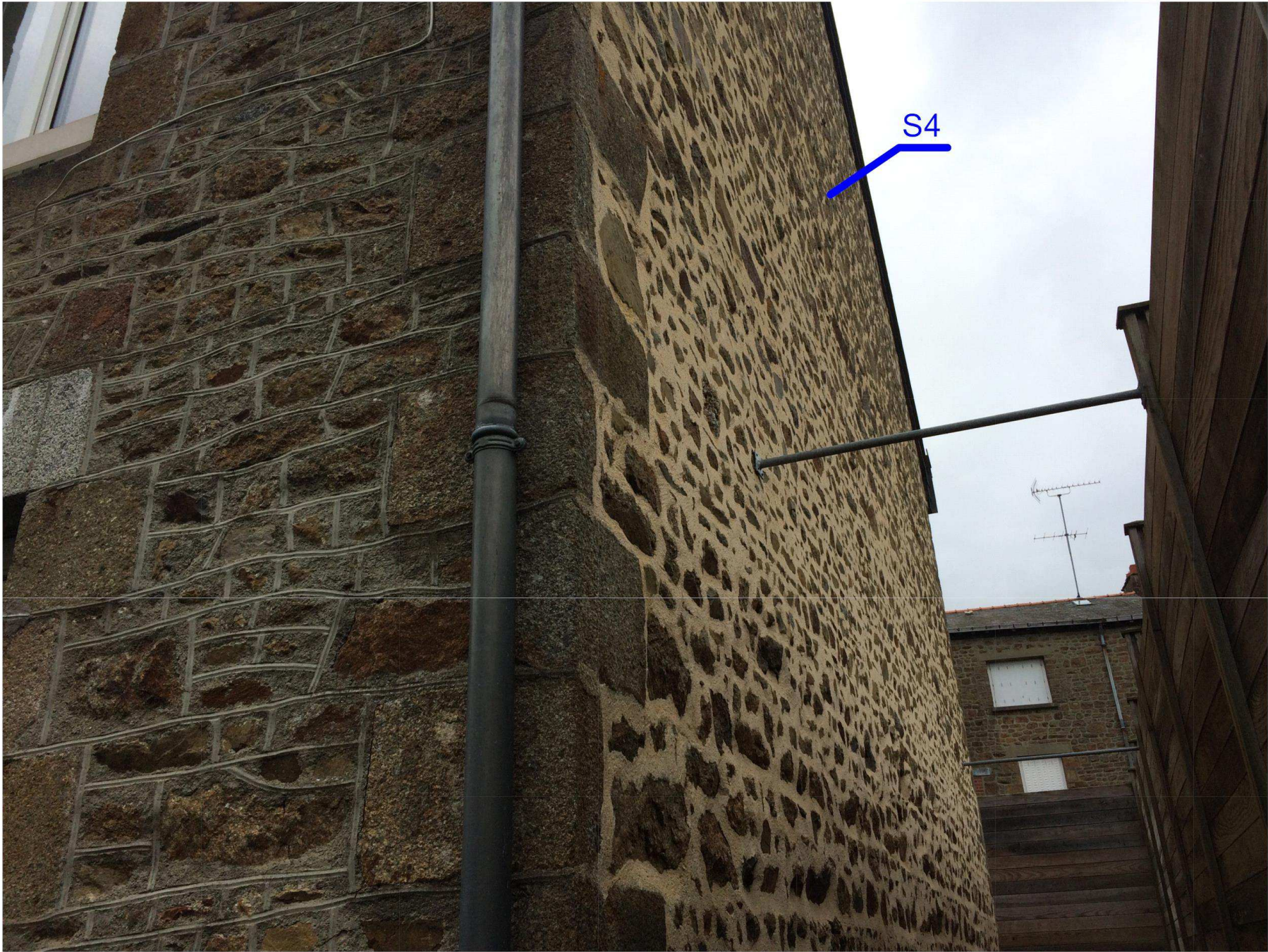
Date interventio

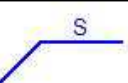
23/03/201

Technicien intervenant

PALLUEL Matthi

Vol 4
(Façade 2)



Légende	
	Localisation dun sondage négatif

	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	A LABRI DES MURS 53500 ERNEE	Bâtiment composé de 1 cage et de 1 étage	23/03/2017	PALLUEL Matthieu

Vol 5
(Façade 3)



Légende	
	Localisation d'un sondage négatif

	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	A LABRI DES MURS 53500 ERNEE	Bâtiment composé de 1 cage et de 1 étage	23/03/2017	PALLUEL Matthieu